SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE NATION VERTE

Agir · Mobiliser · Accélérer

ROQUELAURE
ENTREPRISES & BIODIVERSITÉ

CONTRIBUTIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

ÉNERGIE

Stratégie nationale BIODIVERSITÉ 2030

Roquelaure Entreprises & Biodiversité

Synthèse des propositions du GT Energie

Le 29 novembre 2023, quelques jours après la parution de la **Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB)** qui fixe le cadre général d'actions de la France pour stopper et inverser l'effondrement du vivant, l'Etat français a souhaité mobiliser les acteurs économiques en faveur de la biodiversité. Cette mobilisation prend la forme de six groupes de travail sectoriels qui ont vocation à mobiliser toutes les entreprises de leur filière. Ce cycle de travail porte sur la réduction de l'exposition des entreprises aux risques générés par l'effondrement de la biodiversité et l'identification de leurs opportunités pour une prospérité durable fondée sur une nature restaurée et préservée.

Placé sous le pilotage de Sylvie JEHANNO (PDG de Dalkia, groupe EDF, Co-Présidente du CSF Nouveaux Systèmes Energétiques), le GT Energie a mobilisé **10 entreprises et 6 Fédérations / Comités Stratégiques de Filières** (cf. Annexe 1 – Composition du GT). Ce GT s'est réuni à quatre reprises entre le 13 décembre 2023 et le 28 février 2024. Ces réunions constituent le premier jalon de la démarche : état des lieux (dépendances-impacts – risques-opportunités) et priorisation, leviers d'action à l'échelle de l'entreprise, outils pour accompagner l'action.

Le GT Energie s'est rapidement entendu sur le constat suivant : les entreprises du secteur sont des acteurs incontournables de la décarbonation et de la souveraineté du pays. Par le développement des énergies renouvelables électriques (éolien, solaire, hydroélectricité, etc.) et thermiques (géothermies, thalassothermie, bois-énergie, méthanisation), comme par le développement du nucléaire et de la récupération d'énergie et de chaleur, **elles font partie de la solution pour lutter contre le changement climatique et limiter la pression que ce dérèglement** (3ème pression sur la biodiversité selon l'IPBES) **fait peser sur les écosystèmes et la biodiversité**, tout comme le sont également les actions en faveur de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Pourtant, leur développement, comme celui de toute activité industrielle, n'est pas neutre et il appartient à chacune de limiter au maximum son impact sur la biodiversité. Si la détermination de l'empreinte de ces activités est complexe, et appelle encore des travaux de recherche qu'il convient d'encourager, de nombreuses bonnes pratiques peuvent déjà être présentées en exemple pour nourrir les démarches qui se structurent et progressent depuis plusieurs années. La préservation des espèces, des oiseaux aux poissons, notamment celles qui sont menacées ou protégées, demeure ainsi un sujet d'inquiétude pour la société civile. L'établissement de premières empreintes biodiversité montre des impacts souvent plus diffus que ceux qui étaient déjà identifiés et il faudra du temps pour les maîtriser complètement.

Les entreprises du secteur développent et expérimentent des solutions, dont il faudra mesurer l'efficacité dans le temps. **Les acteurs du GT Energie sont déterminés à avancer sans attendre** pour mettre en œuvre les solutions éprouvées, comme pour inventer des solutions pour demain, avec humilité, mais avec la volonté de ne pas attendre pour concilier la lutte indispensable contre le dérèglement climatique et la préservation de la biodiversité et ce, en prenant en compte l'ensemble de la chaîne de valeur.

1. RAPPEL DU CONTEXTE

La lutte contre le changement climatique et la sauvegarde de la biodiversité sont deux priorités qui doivent être menées de front.
La lutte contre le changement climatique et la sauvegarde de la biodiversité sont deux combats qui doivent être menés de front. La transition énergétique, avec le déploiement des énergies décarbonées sur les territoires, est l'un des principaux outils de cette lutte. Les énergies décarbonées et les infrastructures associées, incluant les réseaux, font partie des solutions pour réduire une pression majeure sur la biodiversité, celle du changement climatique, tout comme le sont les systèmes favorisant l'efficacité et la sobriété.
Comme toute infrastructure, les infrastructures énergétiques ont des impacts sur leur environnement. Ces impacts sont pris en compte dans le développement des projets au titre de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser ». Le GT s'engage à poursuivre les efforts pour préserver et restaurer la biodiversité.

Le développement des sources d'énergies décarbonées au cœur de la SNBC avec l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050.
Le développement de toutes les sources d'énergie décarbonées, comme les énergies renouvelables (EnR) et le nucléaire, ainsi que la recherche de plus d'efficacité énergétique et d'électrification des usages (la part de l'électricité dans la consommation finale d'énergie devrait passer de 25% à 55% d'ici 2050 – données RTE) jouent un rôle prépondérant.
Le secteur de l'énergie est engagé dans la transition énergétique pour contribuer à l'objectif de neutralité carbone en 2050. Cela passe par une triple dynamique : sobriété énergétique, décarbonation et diversification du mix, sécurisation des approvisionnements dans les territoires. Dans ce contexte, les entreprises doivent évoluer dans un environnement qui doit concilier changement climatique, biodiversité et souveraineté énergétique.

Les énergéticiens sont engagés avec des plans d'actions, d'amélioration de la connaissance et des contributions nombreuses.
Dans un contexte de renforcement de notre souveraineté énergétique, et donc d'augmentation de la visibilité des infrastructures énergétiques sur les territoires, il est indispensable de valoriser ces actions et de diffuser les bonnes pratiques, afin de renforcer notamment l'appropriation des projets par les territoires, projets qui sont souvent remis en cause sur des fondements en lien avec les enjeux de biodiversité.
Les représentants du Comité français de l'UICN sont intervenus dans le GT Energie pour faire le bilan des 330 engagements/actions de 30 entreprises autour des initiatives volontaires *Entreprises Engagées pour la Nature* et *Act4nature International*. Il s'agit d'actions volontaires, qui vont au-delà du cadre législatif et réglementaire, pour valoriser l'engagement du secteur de l'énergie dans la prise en compte des enjeux de la biodiversité.
Pour aller plus loin, il faut rentrer dans des logiques plus standardisées, et s'assurer d'accompagner l'ensemble du tissu des entreprises (TPE, PME, ETI et grands groupes) en intégrant les travaux internationaux tels que le projet REN2 de l'UICN (auquel des acteurs français contribuent) et par des catalogues de mesures adaptées à chaque taille d'entreprise de manière pragmatique.

Les principales pressions de la filière
Elles sont principalement liées :
• En amont, à l'extraction et la production des matières premières utilisées pour la construction des infrastructures et équipements énergétiques ainsi que l'extraction/production de combustibles fossiles (changement d'usage des sols, pollutions potentielles des sols et des eaux, émissions des GES notamment).
• Sur les opérations directes, à l'installation d'infrastructures de production, transport et distribution d'énergie générant notamment un changement d'usage du sol (emprise des installations conduisant à une destruction, dégradation et/ou fragmentation des habitats) ;

à leur fonctionnement associé à des prélèvements et consommations d'eau, à des émissions de GES et à des pollutions potentielles.
• En aval, à la fin de vie des infrastructures et équipements, en lien avec la gestion des déchets pouvant générer un changement d'usage du sol et des pollutions (en cas de mise en décharge notamment).
Les volets rénovation énergétique et usages de l'énergie sont hors périmètre.

2. PROPOSITIONS / RECOMMANDATIONS

Les premiers travaux du GT Energie aboutissent ainsi à une première proposition d'actions phares pour la filière Energie ainsi que plusieurs recommandations d'actions pour les pouvoirs publics. Ces éléments s'inscrivent dans les quatre axes de la Stratégie Nationale Biodiversité : 1/Réduire les pressions ; 2/ Restaurer là où cela est possible ; 3/ Mobiliser ; 4/ Garantir les moyens.
Il conviendra de bien distinguer, dans le cadre des recommandations ci-dessous, les sites existants (dont l'impact sur la biodiversité est le plus souvent historique et sur lesquels les marges d'actions sont plus limitées) et les nouveaux projets, pour lesquels l'ensemble de la séquence (« éviter, réduire, compenser ») doit être mise en œuvre, dès la conception du projet.
Un élément clé de succès réside dans le **renforcement des partenariats et du dialogue des entreprises et des Fédérations avec l'ensemble des parties prenantes** mobilisées en faveur de la biodiversité :

- le monde de la recherche à l'instar du Programme de recherche ITTECOP (*Infrastructures de Transports, Territoires, ÉCOsystèmes et Paysages),*
- le milieu associatif à l'instar du Comité National Avifaune,
- le secteur éducatif, académique, etc.

Le GT s'est efforcé de proposer un pilote et une échéance pour chaque action qui restent encore à discuter et valider.

2.1 REDUIRE LES PRESSIONS

- **Créer un cahier/répertoire des bonnes pratiques**, en collaboration avec les parties prenantes prenant en compte le cycle de vie d'une installation (conception, choix foncier, exploitation y compris approvisionnement, déconstruction) et intégrant notamment des actions sur le zéro phytos, la gestion des espèces exotiques envahissantes et des plans de gestion écologiques différenciés sur les sites. Promouvoir systématiquement l'évitement des zones sensibles (cf. point 2.3. - Contribuer à la plateforme nationale Entreprises & Biodiversité).
  Pilote : OFB – Echéance : 2024
- **Renforcer la gestion durable des forêts** et de la végétation ligneuse française, en développant la certification, notamment en forêt privée et travailler avec :
  - les acteurs forestiers, notamment en matière de recherche et développement, pour trouver des solutions pour les forêts frappées par le changement climatique,
  - les acteurs agricoles pour la création et l'entretien de haies.

  Mettre en place une feuille de route avec des objectifs chiffrés sur le renforcement surfacique de la gestion durable des forêts, en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois (CSF Bois, France Bois Forêt et pour la forêt publique : Etat, ONF, FNCOFOR ; et pour la forêt privée : CNPF, associations de propriétaires).
  Pilote : CSF Bois - Echéance : 2026
- **Inclure des plans de sobriété hydrique adaptés dans les contrats de filières** notamment sur les installations existantes ou inscrire ces plans dans le cadre du « plan eau » du gouvernement. A titre d'exemple, le CSF des *Nouveaux Systèmes*

Energétiques prépare un volet eau sur la plateforme « Je-decarbone » avec le CSF Eau.
Pilote : CSFs - Echéance : au renouvellement de contrat de filière

- En lien avec la SNBC, identifier les opportunités et lever les freins pour **amplifier les actions d'amélioration de l'efficacité énergétique** des opérations, **développer la circularité** (des intrants, des déchets) dans nos procédés (CSR par exemple ou recyclage des batteries et matières critiques) pour réduire la surexploitation des ressources naturelles, et **accélérer la récupération de chaleur fatale industrielle** (par exemple en mettant en place un fond assurantiel pour permettre l'investissement dans la durée)**.**
  Pilote : FEDENE – CSF NSE - Echéance : en continu
- **Impliquer les Directions Achats des entreprises** du secteur pour accompagner les fournisseurs vers une meilleure prise en compte de la biodiversité, par exemple en privilégiant l'écoconception et la circularité.
  Pilote : Entreprises - Echéance : au renouvellement des marchés

2.2 RESTAURER LA OU CELA EST POSSIBLE

- **Inclure dans les contrats de filières** (Nucléaire, Nouveaux systèmes énergétiques, Eau, Transformation et valorisation des déchets, Bois, Industriels de la mer) la question des solutions de préservation de la biodiversité et de restauration d'espaces en lien avec les sites existants des entreprises, là où c'est possible.
  Pilote : CNI - CSFs - Echéance : au renouvellement de contrat de filière
- Dialoguer avec les collectivités territoriales, les entreprises, l'Etat et les associations environnementales, pour **identifier des zones pouvant faire l'objet de mesures de restauration/renaturation**, terrestres ou maritimes.
  Pilote : Entreprises - Echéance : à caler sur celles du plan national renaturation à venir

2.3 MOBILISER

- Contribuer en partageant les bonnes pratiques et les retours d'expérience du secteur Énergie à **la plateforme nationale *Entreprises & Biodiversité***[1] (mise en ligne prévue en mai 2024). Faire les liens avec la **plateforme *Je décarbone***[1] *(*près de 4000 utilisateurs inscrits avec 800 porteurs de solutions) et avec la **plateforme *Les entreprises s'engagent*** qui regroupe plus de 80 000 membres (cible PME - ETI).
  Pilote : OFB / CSF - Echéance : 2024/2025
- Inciter les acteurs du secteur Énergie **à participer à *l'Observatoire des ENR & Biodiversité***[2] (lancement en 2024) et au GBIF (Global Biodiversity Information Facility) par l'échange, l'enrichissement de connaissances et la diffusion de bonnes pratiques, et promouvoir la professionnalisation de la préservation de la biodiversité dans les activités industrielles dans les fédérations et les entreprises.
  Pilote : CSFs - Echéance : en continu en lien avec OFB
- **Sensibiliser 100 000 personnes à la biodiversité d'ici 2030** (baseline 2018) au sein des entreprises et des Fédérations, en partenariat avec des associations/organismes/écoles via différents outils de sensibilisation et de formation : e-learning, mooc, vidéos, fresque, conférences, etc.
  Pilote : GT / CSF / entreprises - Echéance : 2030

---

[1] *Plateforme créée par le Comité Stratégique de Filière Nouveaux systèmes énergétiques qui propose des solutions de décarbonation https://je-decarbone.fr*

[2] *Créé par l'OFB et l'ADEME sous pilotage stratégique des ministères de l'énergie et de l'environnement, cet observatoire aura précisément pour missions de faire « la synthèse des connaissances disponibles au travers des études et données existantes sur les incidences des énergies renouvelables terrestres sur la biodiversité, les sols et les paysages ainsi que sur l'efficacité des dispositifs d'évitement, de réduction, ou de compensation accompagnant le développement des énergies renouvelables » ; et diffuser « auprès du public et des parties prenantes de l'ensemble de ces synthèses de connaissances, études, expertises et données ».*

- **Inclure un volet « biodiversité » dans les formations sur la Transition énergétique** dans le cadre des travaux en cours entre le CSF NSE et l'Education Nationale et dans les programmes de formation / plateformes dédiées au développement des compétences des entreprises et des filières (ex. la plateforme « compétences énergies »).
  Pilote : CSFs, entreprises - Echéance : 2025
- Inciter les **Fondations d'entreprises à intégrer un critère de préservation de la nature et de la biodiversité** dans la sélection des dossiers soutenus (inscription dans les mandats de gestion).
  Pilote : Fondations d'entreprises - Echéance : renouvellement des mandats
- Collaborer avec les pouvoirs publics pour la diffusion d'une **campagne de communication SNB et SNBC pour réconcilier et valoriser les actions conjointes en faveur du climat et de la biodiversité.**
  Pilote : A définir Echéance : 2024/2025

2.4 GARANTIR LES MOYENS

- **Piloter les recommandations du GT Roquelaure** *Energie & Biodiversité* en le maintenant deux à trois fois par an avec un pilotage tournant.
  Pilote : Etat/ Entreprises - Echéance : dès 2024
- **Intégrer les exigences « biodiversité » dans la commande publique** (cahiers des charges) et **définir des critères d'aide à la décision** afin de valoriser les solutions « biodiversité » dans les réponses aux AO (% de la note RSE / note finale).
  Pilote : Etat - Echéance : 2025
- **Pour le secteur régulé**, définir avec la **Commission de Régulation de l'Énergie** (CRE) un cadre de financement des actions en faveur de la biodiversité et de renaturation du foncier industriel (Point à rapprocher du GT Finance & Gouvernance).
  Pilote : Etat - Echéance : le plus tôt possible

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU GT ENERGIE

Entreprises	**DALKIA**	- Sylvie JEHANNO, PDG - Nathalie NATTA, Directrice RSE
	EDF	- Alex MARTY, Head of Climate & Natural resources, Impact Division - Claire VARRET, Chef de mission biodiversité, Direction Impact
	ENEDIS	- Eliza MAHDAVY, Directrice RSE
	ENGIE	- Virginie QUILICHINI, CSR in Business Project Manager
	GRDF	- Alexis MASSÉ, Directeur de la Stratégie - Magalie SERON, Déléguée RSE
	GRT GAZ	- Éric COURTALON, Directeur environnement GRT GAZ - Christophe DELFELD, Directeur RSE
	RTE	- Estelle SALOU-PHUNG, Responsable du groupe environnement national
	SUEZ	- Charlotte MIGNE, Directrice RSE
	TOTAL ENERGIES	- Romaric ROIGNAN, Directeur adjoint HSE
	VEOLIA	- Sophie DUVAL HUWAR, Directrice de la Stratégie Groupe - Paul-Edouard NIEL, Directeur des Affaires Publiques - Jean-Pierre MAUGENDRE, Nature and Biodiversity VP
Fédérations et Comités stratégiques de filières	**FEDENE**	- Pierre DE MONTLIVAULT, Président
	SER	- Julie FRAIX, Responsable Biodiversité et exemplarité environnementale - Jules NYSSEN, Président
	FRANCE GAZ	- Madeleine LAFON, déléguée générale - Gaëlle MARET, Directrice de la communication de France gaz
	UFE	- Christine GOUBET-MIHAUD, Présidente - Oussama HANED, chargé de relations institutionnelles
	CSF Nouveaux systèmes énergétiques	- Aurélie PICART, Déléguée générale - Jean-Baptiste OBENICHE
	CSF Nucléaire	- Hervé MAILLARD, Délégué permanent CSFN

SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER
ET DE LA BIODIVERSITÉ

Liberté
Égalité
Fraternité

DICOM-SG/COU/23243 – Mai 2024 – Imprimé sur du papier certifié écolabel européen